

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'



DELIBERATION n° 2013 018 - Modification du nombre de Vice-Président au Bureau et Election des Vice-Président(e)s

Séance du Comité syndical du 13 mai 2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 9 juillet du Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris, autorisant la création du Syndicat mixte Autolib',

Vu la délibération 2009-004 du comité syndical Autolib' relative à l'élection des Vice-Président(e)s,

Vu la délibération 2009-018 du comité syndical Autolib' relative à l'élection d'un Vice-Président,

Vu la délibération 2009-019 du comité syndical Autolib' relative à l'élection d'un Vice-Président,

Vu la délibération 2012-011 du comité syndical Autolib' relative à l'élection d'un Vice-Président

Vu les statuts du Syndicat mixte Autolib',

Vu la démission de Luc Carvounas en sa qualité de 1^{er} Vice-Président en date du 18 avril 2013

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

Article premier : Le Comité syndical fixe le nombre de Vice-Président(e)s à ~~7~~

Article second : sont élus :

1^{er} Vice-Président(e) : *Christine Bruneau*
5^{ème} Vice-Président(e) : *Jean-Luc Hillard*
6^{ème} Vice-Président(e) : *Samuel Bernard*
7^{ème} Vice-Président (e) : *Patrice Patte*

Le Président du Comité syndical

Julien Bargeton

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'



DELIBERATION 2013 018 – *Modification du nombre de Vice-Président(e)s au Bureau et élection des Vice-Président(e)s*

Séance du Comité syndical du 13 mai 2013

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles 11 et 12 des statuts du Syndicat mixte Autolib' prévoient qu'un ou plusieurs Vice-Président(e)s peut être désigné par le Comité syndical. Le rôle des Vice-Président(e)s consiste notamment à participer aux réunions du Bureau, préparer les travaux du Comité Syndical et à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Le nombre de Vice-Président(e)s est fixé par délibération du Comité syndical. Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif du Comité syndical.

Avec l'élargissement du périmètre de compétences du Syndicat mixte Autolib' adopté en octobre dernier et l'augmentation du nombre de collectivités adhérentes, une meilleure représentativité des départements au sein du Bureau apparaît nécessaire. Pour cela, il convient de porter le nombre de Vice-Président(e)s à 7.

D'autre part, le Syndicat mixte Autolib' a reçu la démission de Monsieur Luc Carvounas en sa qualité de premier Vice-Président du Bureau du Syndicat.

Il est donc proposé au Comité syndical de statuer sur le nombre de Vice-Président(e)s au Bureau et de désigner un(e) premier(e), un(e) cinquième et un(e) sixième, un(e) septième Vice-Président(e)

Je vous prie, mes chers (ères) collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Comité syndical

Julien Bargeton

Syndicat mixte Autolib'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du Comité Syndical du 13 mai 2013

DELIBERATION 2013 018 – Modification du nombre de Vice-Président(e)s au Bureau et élection des Vice-Président(e)s

Compte-rendu de la séance du comité syndical du 13 mai 2013

Le lundi 13 mai 2013 les membres du comité syndical, convoqués le 22 avril 2013, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Paris, 5 rue Lobau 75004 Paris à 14 h 30, sous la présidence de Julien Bargeton, Président du Syndicat mixte Autolib'

Étaient présents,

Julien BARGETON (Paris)
Christine BRUNEAU (Boulogne-Billancourt, GPSO)
Daniel BERNARD (Bagnolet)
Jean-Paul MARTINERIE (Châtenay-Malabry)
Serge LAGAUCHE (Créteil)
Jean-Luc MILLARD (Drancy)
Christophe PROVOT (Issy-les-Moulineaux)
Geneviève GAILLABAUD (La Garenne-Colombes)
Alain BERGOT (Maisons-Alfort)
Pierre AVRIL (Malakoff, Sud de Seine)
Emmanuelle DECLERCK (Meudon)
Bruno CHANUT (Nanterre)
Pierre MANSAT (Paris)
Hervé SOULIE (Saint-Cloud)
Françoise FOUGEROLE (Saint-Mandé)
Patrice PATTEE (Sceaux)
Jean-Louis TESTUD (Suresnes, n'a pas pris part au vote)
Alain BORTOLAMEOLLI (Villeneuve la Garenne)
Samuel BESNARD (Cachan)

Ont donné pouvoir en leur nom avant l'ouverture de la séance :

William LANZ (Asnières sur Seine) à Pierre AVRIL (Malakoff)
Bernard ACCART (Courbevoie) à Geneviève Gaillabaud (La Garenne Colombes)
Michel DELOISON (Neuilly-sur-Seine) à Patrice PATTEE (Sceaux)
Bruno TUDER (Bagneux) à Pierre MANSAT (Paris)
Pascal PERRIN (Rueil Malmaison) à Christine BRUNEAU (Boulogne-Billancourt)
Benoit WOESSMER (Saint-Maurice) à Christophe PROVOT (Issy-les-Moulineaux)
Jean-Loup METTON (Conseil général 92) à Emmanuelle DECLERCK (Meudon)
Sophie DESCHIEENS (Levallois-Perret) à Françoise FOUGEROLE (Saint-Mandé)
Jean-Marie BALLEST (Puteaux) à Hervé SOULIE (Saint-Cloud)
Claude CAPILLON (Rosny-sous-Bois) à Alain BERGOT (Maisons-Alfort)
Philippe SUEUR (Enghien les Bains) à Jean-Paul MARTINERIE (Châtenay-Malabry)
François Marie PAILLE (Chaville) à Bruno CHANUT (Nanterre)
Jacques GODARD (Le Bourget) à Jean-Luc MILLARD (Drancy)
Jean-Paul GAUDIN (Ville d'Avray) à Alain BORTOLAMEOLLI (Villeneuve la Garenne)

Absents et excusés

Christian LAGRANGE (Les Lilas)
Hervé AUDIC (Sceaux)

Jean-Marie CLAVERIE (Enghien-les-Bains)
Anne-Marie THIERCE (Charenton-le-Pont)
Luc CARVOUNAS (Alfortville)

Etaient absents et non représentés :

Arcueil
Châtillon
Clamart
Colombes
DEFACTO
Fontenay-aux-Roses
Gennevilliers
Conseil régional d'Ile de France
Joinville-le-Pont
Limeil-Brévannes
Montrouge
Pantin
Romainville
Saint-Ouen
Sèvres
Vanves
Villejuif